



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P025_2025

Date : 30/01/2025

OBJET : Réhabilitation-extension d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin - Avenants aux lots 3, 4 et 18

Exposé

Dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin, les marchés publics de travaux suivants ont été conclus :

- Lot 3 « Gros-œuvre – fondations profondes – reprises structurelles » avec la société CMEG le 11 janvier 2024 pour un montant de 2 600 582,90 € HT répartis comme suit :
 - o Tranche ferme : 2 322 893,30 € HT ;
 - o Tranche optionnelle 1 : 107 440,00 € HT (affermie) ;
 - o Tranche optionnelle 2 : 114 389,20 € HT ;
 - o Tranche optionnelle 3 : 55 860,40 € HT (affermie) ;
- Lot 4 « Charpente bois » avec la société CPL Bois le 19 mars 2024 pour un montant de 542 346,52 € HT ;
- Lot 18 « Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires » avec la société FOUCHARD le 14 février 2024 pour un montant total de 1 404 304,74 € HT répartis comme suit :
 - o Tranche ferme : 1 385 720,66 € HT ;
 - o Tranche optionnelle 1 : 2 741,82 € HT (affermie) ;
 - o Tranche optionnelle 2 : 15 842,26 € HT.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, des travaux en moins et plus-values sont apparus nécessaires, à savoir :

- Lot 3 pour un montant total de -12 579,13 € HT soit -15 094,96 € TTC :
 - o Dépose et repose de l'abri vélos existant ;
 - o Réalisation de tranchées pour raccordement des réseaux géothermie ;
 - o Terrassement de la plateforme non réalisé ;
 - o Mise en œuvre de 20/40 au fond de la circulation du VS ;
 - o Moins-value pour démontage de la serre existante sans remontage ;
 - o Fourniture et pose de tapis pour accès PMR.
- Lot 4 pour un montant total de 22 245,84 € HT soit 26 695,01 € TTC :
 - o Augmentation des sections des arbalétriers ;

- o Renfort charpente bâtiment C inutile.
- Lot 18 pour un montant total de -7 890,20 € HT soit -9 468,24 € TTC :
 - o Rajout de sondes de niveau dans la cuve eau de mer ;
 - o Modification des CTA ;
 - o Modification de la distribution d'eau de mer ;
 - o Pistes d'économies identifiées avec l'entreprise ;
 - o Ajout d'une pompe dans le vide-sanitaire ;
 - o Equipement de 8 pieux supplémentaires.

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à -1 776,51 € HT et se justifie au regard de l'article R2194-8 portant sur les modifications de faibles montants.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-8,

Considérant le marché de travaux - lot n°3 « Gros œuvre, fondations profondes et reprises structurelles » dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin notifié le 24 janvier 2024 à la société Coopérative Métropolitaine d'entreprise Générale - CMEG,

Considérant le marché de travaux - lot n°4 « Charpente bois » dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin notifié le 20 mars 2024 à la société SA CPL BOIS,

Considérant le marché de travaux - lot n°18 « Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires » dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin notifié le 19 février 2024 à la société FOUCHARD SAS,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au lot n°3 « Gros œuvre, fondations profondes et reprises structurelles » avec la société Coopérative Métropolitaine d'entreprise Générale - CMEG – ZA de Cardonville, rue Cie D – Bretteville l'Orgueilleuse, 14740 THUE ET MUE d'un montant de - 12 579,13 € HT soit - 15 094,96 € TTC portant le montant du marché à 2 473 614,57 € HT soit 2 968 337,48 € TTC, ce qui représente un écart introduit par l'avenant de -0,51 %,
- **De signer** l'avenant n°1 au lot n°4 « Charpente bois » avec la société SA CPL BOIS – ZI, rue de la Résistance, 14400 BAYEUX d'un montant de 22 245,84 € HT soit 26 695,01 € TTC portant le montant du marché à 564 592,36 € HT soit 677 510,83 € TTC, ce qui représente un écart introduit par l'avenant de 4,10 %,
- **De signer** l'avenant n°1 au lot n°18 « Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires » avec la société FOUCHARD SAS – Avenue de Verdun – 50200 COUTANCES d'un montant de - 7 890,20 € HT soit -9 468,24 € TTC. portant le montant du marché

à 1 380 572,28 € HT soit 1 656 686,74 € TTC, ce qui représente un écart introduit par l'avenant de -0,57 %,

- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget LC 78909 APCR,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE